

Désignation du secrétaire de séance

Corinne Delbor est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 septembre 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de compétences consentie au maire

Par délibération du 4 janvier 2016, à la création de la commune nouvelle, il a été convenu que le maire exerçait certaines compétences directement. Il informe le conseil municipal de l'exercice des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

- Travaux de reprise physique de concessions en état d'abandon du cimetière de Lacalm et suivi juridique
 - Société Funéraires Girard pour 36 210 € HT
- Mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon sur 10 cimetières de la commune d'Argences en Aubrac et réalisation des travaux de reprise des concessions avec suivi juridique
 - Groupe Elabor pour 453 788 ,83 € HT

Fiscalité de l'aménagement

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est une taxe perçue sur certaines constructions immobilières au bénéfice des collectivités et EPCI et destinée à financer la création ou l'extension d'équipements nécessaires à l'urbanisation.

Les services de la DDFIP ont indiqué par courrier en date du 22 novembre 2018 avoir instauré à tort cette taxe sur le territoire de la commune nouvelle pour 2017 et 2018*. Les projets taxés bénéficieront donc d'un remboursement.

**La taxe avait été instaurée alors que le PLU ne couvrait pas l'ensemble du périmètre communal et que la commune historique de La Terrisse n'avait pas délibéré en faveur de ce prélèvement.*

Après échange, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'instauration de la taxe à 1% à compter du 1^{er} janvier 2019 et la reprise des exonérations précédemment en vigueur dans les communes historiques.

Commission travaux : bilan et perspectives

Le responsable des services techniques présente les travaux réalisés dans l'année (cf document en annexe) et la méthodologie de travail retenue pour gérer les chantiers à venir :

- Inventaire de terrain du patrimoine et qualification

- Intégration numérique et cartographie pour établir les priorités
- Augmentation des interventions en régie au détriment des recours aux prestataires

En réponse aux questions, M. le Maire indique

- que des relevés de vitesse ont été effectués par les services du Conseil Départemental sur les entrées d'Alpuech, Sainte-Geneviève et Orhaguet. Les travaux de mises en sécurité ont été proposés par les services et seront intégrés aux projets 2019.
- que la demande de sécurisation de l'intersection « camping » de la route Lacalm/Ste Geneviève sera transmise au Conseil Départemental
- que deux points sont à l'étude sur Vitrac : Védrières et Coluenhes
- les routes de Bouges et du Quié sont intégrées dans les projets étudiés par la Commission des travaux
- les mises aux normes nécessaires et modernisation de l'aire de camping-car de Sainte-Geneviève seront portées au budget 2019 – de même que l'implantation d'une aire sur Lacalm

Tarification de l'assainissement

M. le Maire rappelle les contours actuels de la gestion de l'assainissement et les enjeux de la tarification du service :

- Le fonctionnement annuel enregistre un déficit moyen de 100 000 € alors que le produit de la redevance s'élève à 55 000 €
- En 2018 : l'équilibre budgétaire a été opéré par attribution d'une subvention du budget principal à hauteur de 322 284 € ; pour 2019 : une opération identique est à prévoir faute de modification des tarifs de redevance (cf infra : étude en cours).
- La compétence doit devenir communautaire au 1^{er} janvier 2020 sauf à ce qu'une minorité de blocage s'y oppose (ce qui peut avoir pour effet de repousser l'échéance au 1^{er} janvier 2026). Ce transfert renforce l'obligation de prévoir un équilibre budgétaire par la redevance.
- Le schéma directeur de prévision des investissements à réaliser sur les prochains exercices budgétaires est en cours de rédaction par Sud Infra.

Information sur le transfert de la compétence eau

- M. le Maire d'Alpuech, référent sur ces thématiques indique que la Communauté de Communes devient compétente pour l'eau au 1^{er} janvier 2019. La gestion se fera en gestion différenciée sur le territoire communautaire dont une gestion en SPIC (Service Public Industriel et Commercial) pour le territoire communal.

Décisions modificatives des budgets lotissement

M. le Maire indique qu'à la demande de Mme la Trésorière, il convient de mettre à jour d'ici fin 2018 les stocks pour les lotissements, au travers des opérations d'ordre qui exigent que soient soumises au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

-Lot La Croze:

Les opérations à passer sont:

mandat au c/ 3555 (040) et un titre au 71355 (042) d'un montant de 10 453,39 €.

DM sur BA en dépenses d'investissement au 040 pour 10 453,39 €

- Lot le Luard:

Les opérations à passer sont:

Pour lot le Luard au 31/12/2017 la valeur vénale des lots non vendus déterminée est de 90 512 € TT soit 75 427 € HT.

Le montant du stock au 31/12/2017 est de 95 694 € (le déficit de 95 694 € a été généré du fait de l'absence d'écritures de stock).

Des dépenses ont été réalisées à hauteur de 1008 € (frais de géomètre pour le nouveau bornage). Elles sont à intégrer au stock.

De même, le lot vendu en 2018 pour 10 133,33 € doit être sorti du stock pour son prix de revient.

Au 31/12/2017, la valeur du stock est de 95 694 € pour 5 657 m² soit un prix de revient au m² d'environ 17 €.

Au 21/11/2018, la valeur du stock (sous réserve du prix de revient) est de 5 657-1 216(surface vendue en 2018)*17= 75 497 € + 1 008 € soit 76 505 €

Au final, il convient de prévoir un mandat au C/ 3555 (040) pour 76 505 € et un titre au C/71355 pour 76 505 € (042).

DM sur BA en dépenses investissement au 040 pour 76 505 €

-LOT Les Nouelles:

Les écritures à effectuer sont:

a) L'autofinancement constitué au c/1068 doit être repris en section de fonctionnement par opération d'ordre budgétaire : Les excédents de fonctionnement ne doivent pas être affecté au c/ 1068 pour les budgets lotissement

Opération à effectuer:

- mandat au 1068 (040) pour 29 903,77 €

- titre au 7785 (042) pour 29 903,77 €.

b) Intégration du stock des en-cours dans le stock final.

Opération à effectuer:

1- annulation du stock des en-cours

titre au c/3355 pour 66 679,04 €

mandat au c/ 7133 pour 66 679,04 €

2- intégration au stock final

mandat au c/3555 pour 66 679,04 €

titre au c/71355 pour 66 679,04 €

c) Les travaux de voirie au c/ 605 de 2017 d'un montant de 82 547,16 € n'ont pas été intégrés au stock.

Opération à effectuer:

mandat au c/3555 (040) pour 82 547,16 €

titre au c/ 71355 (042) pour 82 547,16 €

d) Sortie du stock des terrains vendus

Les lots 1-5-7-8-9-10-11 ont été vendus entre 2012 et 2017 pour une surface globale (d'après le plan du lotissement) de 6 473 m² pour un coût de vente global hors taxe de 75 291,84 €.

Ces lots devraient être sortis du stock pour leur prix de revient HT. Si on considère que le prix de revient total du lotissement est de 138 695,36 € (compte 3355+compte 3555) le prix de revient au m² serait de 138695,36/10805m² (surface lotissement) soit 13 € m² soit un coût global des lots

vendus (6 473m²) de 84 149 €

Les opérations à effectuer sont :

titre au 3555 (040) pour le prix global de revient HT

mandat au 71355 (042) pour le même montant

Enfin, les intérêts d'emprunt (1651,32 €) portés annuellement au c/6611 devront être intégrés en fin d'exercice au coût de réalisation du lotissement par un mandat au c/608 et un titre au c/ 796 pour le total payé dans l'année.

A ce jour les disponibles en crédits de fonctionnement s'élèvent en dépense à 75 411, 32 € et en recette à 77 062,64.

Vos disponibles en crédits d'investissement s'élèvent en dépense à 52 284,66 € et en recette à 79 866,23 €.

DM

en dépenses d'investissement

BA lot : 96 941,54 (040) section investissement.

en fonctionnement

BA Lot : 150 708,56 (042) dépenses section fonctionnement

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces décisions modificatives.

Signalétique – adressage – code postal

SIGNALETIQUE

Le PNR a piloté un projet en 3 étapes pour les bourgs de Laguiole, Ste Geneviève/Lacalm et St Chély

- ✓ Schéma directeur
- ✓ AMO pour consultation des fabricants de panneaux et poses
- ✓ Fourniture des panneaux

Et a sollicité les subventions LEADER et DETR possibles.

Pour Argences en Aubrac, cette première tranche s'est articulé sur :

- Schéma directeur :	1 815 € HT
- AMO pour consultation des fabricants de panneaux et poses :	8 661 € HT
- Fourniture des panneaux :	96 150 € HT

M. le Maire propose d'engager une deuxième tranche équivalente sur l'ensemble du territoire communal autour d'une première étape de schéma directeur

Nom	Population	Autofinancement	FEADER Mobilisé	Total HT
Argences-en-Aubrac (partiel)	784	2827,50	2610,00	5437,50

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'engagement dans la deuxième tranche et la proposition financière.

ADRESSAGE

M. le Maire indique que la Poste a validé le regroupement des codes postaux sous la dénomination unique 12 420. Cette évolution permet de poursuivre les démarches de réforme de l'adressage. Les commandes de fourniture se feront sur le principe du marché signalétique sur les organisations suivantes :

Numéros : 1785 à 10 € HT = 17 850 € HT

627 plaques à 80 € HT = 50 160 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la constitution du groupement de commande piloté par le PNR pour ce marché.

Tarifs des services municipaux

Le bureau des Maires fait les propositions suivantes

- Cimetières
 - Concessions perpétuelles : 50 €/m²
- Salles des fêtes

	Sainte-Geneviève	Graissac	Lacalm	La Terrisse	Vitrac
Résidents été	300 €	150 €	150 €	75 €	Gratuit
Résidents hiver	300 €	200 €	200 €	100 €	Gratuit
Non-résidents été	300 €	250 €	250 €	125 €	100 €
Non-résidents hiver	300 €	300 €	300 €	150 €	150 €
Association de la commune et acteurs publics	Gratuit				

Hiver : novembre à avril

Location : Jour de l'évènement + veille - 100 €/jour supplémentaire

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Accompagnement de la dynamique économique locale

M. le Maire rappelle

- ✓ Que la compétence de développement économique est désormais communautaire
- ✓ Qu'une réflexion accompagnée par l'ADEFPAT autour de la mobilisation des acteurs et de la redynamisation commerciale locale est en cours sur la commune et doit permettre de penser des actions nouvelles (modes de consommations, services, communication sur la consommation responsable...).

Le Conseil échange sur les perspectives d'accompagnement des initiatives autour de possibles investissements directs et/ou de soutiens sur des lignes « cadre de vie et attractivité ».

M. le Maire indique que le bureau des Maires travaillera à une proposition d'organisation.

Pôle intergénérationnel

M. le Maire rappelle l'articulation du portage de projet «Pôle intergénérationnel » sur le schéma suivant

Entité		Portage investissement	Gestionnaire
EHPAD	<i>Construction</i>	Commune	Association Bon Accueil
Logements personnes en situation de handicap (8)	<i>Réhabilitation</i>	Soliha	Argences pour tous/Autisme Aveyron
Logements « résidence personnes âgées » (12)	<i>Réhabilitation</i>	Soliha – Par un bail à réhabilitation	Soliha/Association du Bon Accueil
Hébergement apprentis (6)	<i>Réhabilitation</i>	Commune	Commune
Salles d'activités municipales et espace de vie sociale	<i>Réhabilitation</i>	Commune	Commune
Centre de loisirs	<i>Réhabilitation</i>	Communauté de communes	CC
Salle des jeunes	<i>Réhabilitation</i>	Communauté de communes	CC

En réponse à une question, M. le maire indique que l'accueil des personnes atteintes de troubles neurodégénératifs se fera au sein de l'EHPAD, dans la limite des autorisations capacitaires validées par les autorités de tutelle (83 lits + 1).

M. le Maire indique qu'il convient de réviser la proposition d'acquisition de la parcelle nécessaire au projet ; une partie de la surface étant déjà propriété de la commune. M. le Maire propose le projet d'acquisition suivant :

Nature	Superficie	Valeur retenue
Terrain agricole	4855	2 9 13 €
Terrain constructible	4854	53 394 €
Immeuble		20 000 €
		76 307 €

Proposition

Échange avec un bien communal : 7ha29a20	43 752 €
6 Soulte :	32 555 €

Le Conseil Municipal, après échange, valide à l'unanimité cette proposition.

Vente et locations biens de section La Terrisse

M. le Maire de La Terrisse indique qu'aux termes de la consultation des électeurs de la section des Goulettes, le dimanche 4 novembre 2018 s'est exprimé un accord sur la vente de la parcelle cadastrée Section ZC, N°16, d'une superficie de 36a 20ca, au prix de 0.15€/m2, prix fixé par délibération du 15.05.2018 au profit de D. Cayla.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette cession (4 abstentions et 1 vote contre)

M.le Maire de La Terrisse indique que la SAFER a remis en concurrence les biens dont elle est gestionnaire ; les candidatures sont identiques à celles de la location précédente soit :

Exploitants Calmels, Nayrolles, Franc, Magne, Viguier et Prat.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de ce renouvellement pour mise à disposition de terrains agricoles (1 abstention)

G. Nayrolles, A. Magne et S. Franc (pouvoir) n'ont pas pris part au vote, conformément à la réglementation.

Plan de financement Piste des Montagnes

M. le Maire présente le nouveau plan de financement des travaux réalisés sur la piste des Montagnes. Le soutien attribué par l'Etat s'élevant à 27 385.50 € pour une demande initiale de 36 514 €

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Assiettes éligibles	Montant HT	
				Subventions demandées	Pourcentage du total
Travaux et fournitures aménagement du chemin	54 835,00 €	Fonds d'Etat	91 285,00 €	27 385.50 €	30%
Passages canadiens	27 000,00 €	LEADER	89 785,00 €	35 914,00 €	39%
Clôtures	1 200,00 €				
Barrières herbagères	6 750,00 €				
Coupe d'eau	1 500,00 €	Autofinancement		27 985.50 €	31%
TOTAL	91 285,00 €	TOTAL		91 285,00 €	100%

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce nouveau plan de financement.

Remboursement de la carte de transport scolaire pour les élèves du regroupement pédagogique

M. le Maire rappelle que depuis la création du regroupement pédagogique, le coût de la carte de transport scolaire pour les CM1 et CM2 (Lacalm) venant à l'école publique de Ste Geneviève a été pris en charge par la collectivité. La rentrée 2018/2019 a vu se modifier le mode de gestion du circuit passé en concession après une régie. Il convient donc d'examiner de nouveau la procédure d'accompagnement des familles.

M. le Maire indique qu'un seul élève est concerné, pour un coût de 90 €.

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la prise en charge de la carte de transport pour les élèves qui participent au regroupement pédagogique, quel que soit le mode de gestion du circuit.

Abrogation de la délibération avec attribution

M. Le Maire rappelle que les dépenses « fêtes et cérémonies » sont affectées au compte 6232 selon les délibérations de la commune.

Il indique que les services de la Préfecture ont souligné l'illégalité de la délibération du 24 avril 2018 portant sur ce compte et y affectant les présents pour départ en retraite des agents.

Sur les conseils des services préfectoraux – courrier en date du 17 octobre 2018 -, M. le Maire propose l'abrogation de cette délibération.

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'abrogation.

Ressources humaines

M. le Maire soumet au Conseil une modification du tableau des effectifs incluant

- la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial pour les missions de responsable des services techniques
- la création à temps complet d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (avancement d'échelon)

- la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

- la suppression du poste de technicien

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à réussite à examen professionnel d'un agent du service entretien des bâtiments

Considérant la nécessité de service, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur des modifications du tableau des effectifs proposées.

Fixation de la rémunération des agents recenseurs

M. le Maire rappelle que les opérations de recensement se dérouleront :

- Du 17 janvier au 16 février 2019 avec incitation à la procédure numérique
- Que les secteurs seront ainsi regroupés : Vitrac/La Terrisse/Graissac et Alpuech/Lacalm

Considérant la dotation d'Etat d'un montant de 3 727 €, M. le Maire propose la rémunération suivante pour les agents recenseurs :

	LOGEMENTS		BULLETINS INDIVIDUELS		FORMATION	Km évalués	TOTAL
	NOMBRE	TARIFS	NOMBRE	TARIFS			
ALPUECH	80	90,4	67	115,24	69 €	100	375 €
GRAISSAC	194	219,22	215	369,8	69 €	200	858 €
LA TERRISSE	114	128,82	152	261,44	69 €	130	589 €
LACALM	196	221,48	163	280,36	69 €	200	771 €
STE GENEVIEVE	737	832,81	850	1462	69 €	400	2 764 €
VITRAC	92	103,96	120	206,4	69 €	100	479 €
TOTAL							
COMMUNE							5 836 €
Dotation							3 727 €

Feuille logement	1,13 €
Bulletin individuel (à voir suivant le nombre inconnu à ce jour)	1,72 €
1 journée formation	7 heures * 9,88 €
Kilomètres	Une somme approximative

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

Décision modificative budget assainissement

M. le maire indique qu'une décision modificative du budget assainissement est nécessaire pour assurer la prise en charge des interventions de Sud Infra et Artélia (études). Il soumet au vote la proposition suivante : virement de crédits pour un montant de 1 000 € au 2031.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

Promesse de bail – écloserie de Graissac

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a souligné le 24 avril 2018 la pertinence d'une initiative d'implantation d'une pisciculture sur le territoire communal et choisit d'accompagner le porteur de projet, notamment au travers d'une convention tripartite, en lien avec EDF, sur l'étude du potentiel 'aquacole du lac de Sarrans.

Il indique que la procédure administrative demande que soit désormais rédigée une promesse de bail portant sur les biens communaux (écloserie et terrains liés). Il souligne que la promesse sera présentée à la validation de Me Moncade et intégrera une condition suspensive en lien avec les reconnaissances de servitudes et droits d'eau.

Après échange, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ce document et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accompagnement du projet.

Rapport de la CLECT

JF Richard transmet au Conseil Municipal les éléments du rapport de la CLECT et souligne l'impact sur la Commune d'Argences en Aubrac :

Compétence	Impact
ZA / prise en compétence EPCI	-10 860 €
Voirie / Restitution aux communes	+85 859,91 €
TAP / Restitution à la commune	+18 715,76 €
SDIS / prise en compétence EPCI	- 46 645,77 €

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de ce rapport

Questions diverses

Les élus référents du Conseil Municipal des Jeunes rapportent

- La participation à la Newsletter et au film de promotion pour l'obtention du Label Station Verte
 - Le lancement des ateliers pêche qui se tiennent tous les 15 jours, au bénéfice d'une quinzaine de participants autour de la préservation des milieux et des techniques de la pêche à la mouche. Le Conseil Municipal des Jeunes a construit un budget pour cette action
- *Le premier devis d'un montant de 1613,40€ correspond à des ensembles mouche (cannes, moulinets, soies, etc...), ainsi qu'à des accessoires de montage mouche (kit de montage avec étaux, ciseaux, pinces à hacles, portes-bobines, etc...) distribués par un fournisseur spécialisé ANGEFLY.

*Le second devis d'un montant de 547,60€ correspond à des matériaux de montage mouche (hameçons, cous de coq) délivrés par MOUCHESHOP.

M. le Maire indique que le service des sports travaille sur l'organisation de deux événements à portée régionale pour la saison 2019

- Raid le 21/09
- slow up (itinérance douce) : 14/07

M. le Maire rapporte la visite du Président du Conseil Départemental et indique que la demande portant sur le contournement de Brénac doit être approfondie par les services du CD 12 et qu'une rencontre de travail est programmée début 2019 pour travailler les hypothèses, notamment la demande locale de déviation complète.

La séance est levée à 23H45 /

Corinne DEBOR secrétaire de séance



